

Image not found or type unknown



De l'argent réclamer à un locataire plusieurs années après l'EDLS

Par **Thierry97100**, le **20/06/2016** à **14:07**

Bonjour

Il y a 4 ans et demi le 11 octobre 2011, j'ai quitté un logement. Je viens de recevoir une lettre d'un huissier qui me réclame 1700 euros pour effectuer des réparations (tapisseries) dans cet appartement. L'huissier a reçu un courrier cette semaine. Dans la lettre il est précisé qu'un expert est passé fin décembre de la même année, qu'il a arraché les tapisseries qui tombaient et a constaté des défauts. (L'appartement est resté presque 3 mois sans chauffage). Peut-on réclamer de l'argent à un locataire 4 ans après son état des lieux de sortie ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **20/06/2016** à **15:46**

Bonjour

5 ans avant la loi ALUR, ce qui est votre cas.